

*Bien vouloir ne pas reproduire
sans autorisation de l'auteur !*

La règle d'accord des mots de couleur. Propos de grammaire explicative

Raymond Claude Roy, Ph.D.

*Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et
didactique du français
de l'Université du Québec à Chicoutimi
<http://www.ens.uqac.ca/dse/framee/>*

**Document didactique
Fascicule 1**

1989.

© **Les Éditions du Département des sciences de l'éducation**
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Canada

Publié dans les Actes du 3^e Colloque de psychomécanique, Université Laval.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

La règle d'accord des mots de couleur Propos de grammaire explicative

Raymond Claude Roy¹

La règle d'accord des mots de couleur est représentative de ces règles d'accord de la grammaire française dont il semble fort difficile de se donner la maîtrise. On en dit et on en répète à satiété « qu'il n'y a rien à y comprendre ».

Les causes de cet état de fait sont le secret de Polichinelle. L'examen le moins attentif permet en effet de constater que les grammaires scolaires traditionnelles, tout à leur objectif – louable – de remplir des fonctions normatives, proposent des règles uniquement descriptives. Ces règles ni ne montrent les fondements des accords exigés, ni ne permettent, du moins aisément, d'inférer quelles justifications peuvent les fonder. Il est aisé de comprendre que ces règles puissent rebuter: toute descriptives, elles ne peuvent s'acquérir qu'au prix d'un grand effort de mémorisation. A quoi s'ajoute que de telles règles ne peuvent pas plus satisfaire l'esprit le moins curieux que mener à une maîtrise approfondie.

De tout ceci, il ressort que la solution pourrait être justement d'abandonner l'approche descriptive traditionnelle au profit d'une approche explicative, qu'il faudrait présenter aux écoliers et aux écolières une grammaire raisonnée, dans laquelle l'observation fine et une réflexion organisatrice occupent les premières places. L'ambition est louable, mais il reste évidemment à construire cette grammaire raisonnée ou explicative. Pareille entreprise constitue un défi ne pouvant être relevé que dans le cadre d'une vaste entreprise collective de réflexion visant à produire une grammaire qui cherche à comprendre, et à permettre de comprendre, l'organisation profonde de la langue française.

Cette grammaire devra s'édifier à partir d'analyses d'abord détachées des quelques centaines de règles ou d'organisations morphologiques qui constituent l'épine dorsale de la langue française et qui fondent la maîtrise de l'usager. Mener ces études partielles est ce qui importe dans un premier temps et c'est une tentative de cet ordre que veut constituer l'analyse qui suit de la règle d'accord des mots de couleur. Cette analyse principale sera complétée, dans une seconde partie, de propos sur certains cas complémentaires ou particuliers d'accord, propos sans lesquels l'analyse de départ pourrait paraître tronquée, faute de résoudre l'ensemble des difficultés.

¹ Raymond Claude Roy est professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi. Les recherches qui ont permis cet article ont été menées avec les étudiantes et les étudiants du Module de l'enseignement préscolaire et primaire du Département des Sciences de l'Éducation.

LA RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

La règle d'accord des mots de couleur se révèle à l'examen une règle à plusieurs volets, dont les différents cas d'application entretiennent entre eux d'étroits rapports. Du plus simple au plus complexe, les cas majeurs d'accord, quatre en tout, s'étagent en une stricte hiérarchisation, chacun des cas fondant et préparant le cas suivant, plus complexe.

Premier cas d'accord: "des chemises vertes"

La grammaire statue qu'il faut écrire: « des chemises vertes ». La règle d'accord est nette: l'adjectif « vert » doit être accordé en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte, le nom « chemises ». La figure 1 illustre la construction grammaticale de cet accord.

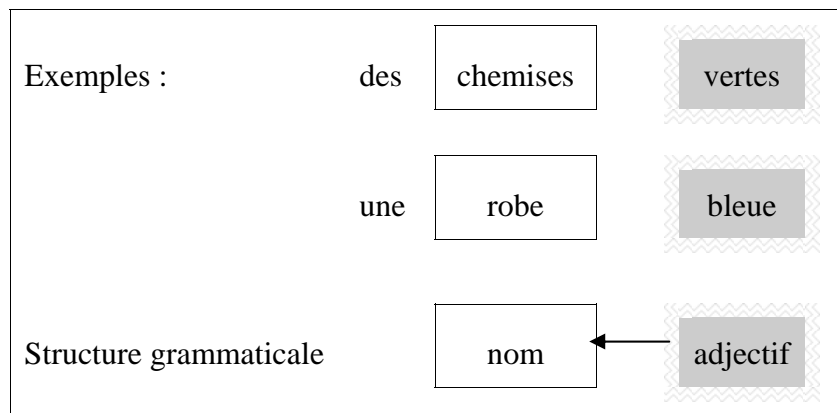


Figure 1 : La structure grammaticale du premier cas d'accord.

Il importe de ne pas voir la règle de ce premier cas d'accord comme une règle justifiant à titre d'exception un statut particulier. Elle n'est qu'un cas d'application tout à fait régulier de la règle d'accord des adjectifs qualificatifs, et plus fondamentalement de la règle générale d'accord de tout adjectif, règle stipulant que l'adjectif doit être accordé en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Les mots de couleur qui s'utilisent ainsi, et qui ont nature d'adjectif qualificatif, ne sont pas très nombreux. Il y aurait d'abord une douzaine d'adjectifs d'emploi usuel, comme « vert », « rouge », « noir ». Le tableau 1 en présente la liste. S'ajouteraient à ces adjectifs de couleurs premières, des adjectifs d'emploi spécialisé, et donc d'usage plus restreint, comme « blond », « châtain », « cramoisie », « écarlate », « fauve », « incarnat », « pourpre », et probablement quelques autres. S'ajouteraient aussi la longue liste des adjectifs formés par dérivation, comme « orangé » (de « orange »), « doré » (de « or »), « argenté » (de « argent »), « cuivré » (de « cuivre »).

Tableau 1
Adjectifs usuels de couleur (couleurs premières)

• beige(s)	• gris(e)(s)	• rouge(s)
• blanc(he)(s)	• jaune(s)	• rose(s)
• bleu(e)(s)	• mauve(s)	• vert(e)(s)
• brun(e)(s)	• noir(e)(s)	• violet(te)(s)

Dans cet emploi, tous ces mots ont nature d'adjectif, la plupart n'ayant que cet emploi et cette nature. Quelques-uns de ces mots, toutefois, originent de noms auxquels l'usage a confirmé l'emploi comme adjectif: ce serait le cas de « rose », « mauve », « écarlate », « fauve » et « pourpre », ainsi que, bien que de façon moins évidente, de « beige », et même, avec des transformations, de « violet » et de « châtain ». Pour ce dernier mot d'ailleurs, l'usage hésite encore; il est toutefois de plus en plus admis de l'employer comme adjectif et de lui donner les formes « châtaine », « châtain », « châtaines », même si quelques puristes refusent toujours de lui reconnaître la nature et les formes d'un adjectif de plein statut.

Deuxième cas d'accord: “des écharpes bleu pâle”

L'expression de la couleur peut s'exprimer aussi, précisent les grammaires, sous la forme et dans l'accord que montre l'exemple « des écharpes bleu pâle ». Les grammaires scolaires traditionnelles présentent dans ce cas comme invariable le mot composé de couleur. Là est l'erreur, et une erreur grave de conséquences parce qu'elle ferme la voie à toute tentative d'explication. Car loin d'être invariables, les éléments formant le mot composé de couleur sont tout au contraire variables.

L'explication de ce deuxième cas d'accord repose sur la perception du rôle joué par l'adjectif complémentaire, lequel vient s'ajouter au mot premier de couleur pour en exprimer une nuance, une teinte. C'est ainsi que dans l'exemple « des écharpes bleu pâle », l'adjectif « pâle » vient compléter le mot premier de couleur « bleu ». De même, dans cet autre emploi qu'est « une robe rouge vif », « vif » se rapporte nécessairement à « rouge ».

Ainsi interprété, l'accord s'explique aisément. Les mots de couleur première « bleu » et « rouge » de ces exemples, qualifiés qu'ils sont par les adjectifs « pâle » et « vif », prennent dans ce rôle de support une autre nature: ils ont dans ces exemples, à titre de support d'adjectif, nature de nom. Rien d'étonnant d'ailleurs à cette dérivation de nature, qui se retrouve dans les emplois courants « c'est du bleu », « c'est du rouge ».

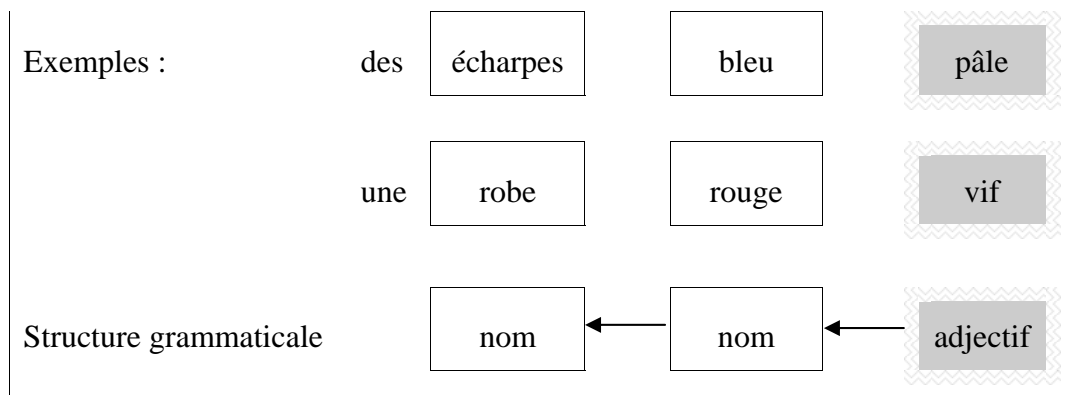


Figure 2 : La structure grammaticale du deuxième cas d'accord.

L'adjectif complémentaire s'accorde donc dans ce cas avec le mot premier de couleur, lequel est devenu, à titre de support de l'adjectif complémentaire, un nom. Le mot premier de couleur, pour sa part, ne peut que s'accorder selon le sens qu'en tant que nom il prend dans le contexte, ce sens étant celui d'un nom venant compléter un autre nom. La figure 2 illustre la construction grammaticale de ce cas d'emploi, tandis que le tableau 2 présente quelques-uns des plus usuels de ces mots composés de couleur.

Tableau 2
Mots composés de couleur formés d'un nom complété par un adjectif

<ul style="list-style-type: none"> • beige clair • blanc antique • blanc cassé • bleu alpin • bleu antique • bleu céleste • bleu clair • bleu électrique • bleu foncé • bleu pâle • bleu profond • bleu royal • bleu sombre • bleu tendre • bleu vif • brun clair • brun foncé • brun vif • gris cendré 	<ul style="list-style-type: none"> • gris terreux • jaune ambré • jaune doré • jaune éclatant • jaune impérial • jaune tendre • rose tendre • rouge clair • rouge éclatant • rouge foncé • rouge pâle • rouge sanglant • rouge sombre • rouge vif • vert estival • vert mat • vert printanier • vert tendre
--	---

Ce type de construction accolant deux noms sans l'intermédiaire d'un mot de liaison est possible en français par le jeu de ce que le linguiste français Gustave Guillaume (1948) nomme la construction « en expressivité ». Dans les emplois de ce type, la construction en complète expression est sacrifiée au profit d'une construction en raccourci, d'une construction faisant l'économie des procédés habituels du système grammatical. Dans l'exemple utilisé, l'enchaînement des deux noms « écharpes » et « bleu » n'est pas de construction régulière, car il y manque les mots de rapport. Il y a donc effet d'expressivité, ou – pour le dire autrement – raccourci grammatical.

La grammaire traditionnelle suggérerait ici l'ellipse d'un certain nombre de mots. À la vérité, ce ne sont pas des mots qui sont sous-entendus, mais un contexte. L'explication par mots sous-entendus peut toutefois être utile. Il est alors à conseiller, plutôt que d'imaginer ici l'ellipse de « d'un » – dont les exemples sont rares, de montrer que lorsqu'elle se complète d'un adjectif qualificatif, la locution de couleur retrouve les mots et la forme d'une construction régulière: « des écharpe » d'un beau « bleu pâle ». Cette façon de faire a le mérite de mettre à disposition un exemple qui n'ait rien d'artificiel.

La remarque de conclusion sur ce deuxième cas d'accord est que pas plus pour ce deuxième cas que pour le premier cas d'accord, il n'est possible de prétendre à l'existence d'une règle particulière présidant à l'accord des mots de couleur. Alors que dans le cas d'accord de l'exemple « des chemises vertes », l'accord reposait sur la règle générale d'accord des adjectifs, dans le cas d'accord de l'exemple « des écharpes bleu pâle », l'accord repose, à la fois, et sur la règle générale d'accord de l'adjectif, et sur la règle générale d'accord du nom, règle prenant en compte le sens que véhicule le contexte. Comme ces règles sont des règles générales de la langue, la difficulté n'est donc que d'analyse et d'interprétation: ces cas d'accord des mots de couleur ne posent pas d'autre problème.

Troisième cas d'accord: « des tissus rouge vin »

Une rapide analyse de l'emploi: « des tissus rouge vin » – la grammaire statue que tel est l'accord – fait voir que le mot composé de couleur qu'est « rouge vin » ne prend pas le genre et le nombre du nom « tissus » auquel il se rapporte et dont il complète le sens. L'accord n'est ici qu'une variation du cas précédent: la teinte n'est pas dans ce cas-ci rendue par un adjectif, mais par un nom, le nom « vin ». Le nom « vin » vient compléter le mot « rouge » dans le cadre d'une construction en expressivité (ou, pour le dire autrement, en raccourci). Par ailleurs, l'ajout de sens apporté par le nom « vin » fait du mot « rouge » un mot premier de couleur et lui confère la nature de nom. Le mot « rouge » s'accorde dès lors en tant que nom, selon le sens donné par le contexte à la construction en expressivité. L'accord de chacun des noms est celui que les noms adopteraient dans « des tissus d'un beau rouge de la teinte du vin ». La figure 3 illustre la

construction grammaticale de ce cas d'accord, tandis que le tableau 3 présente les plus courants des mots composés exprimant de semblable façon la couleur.

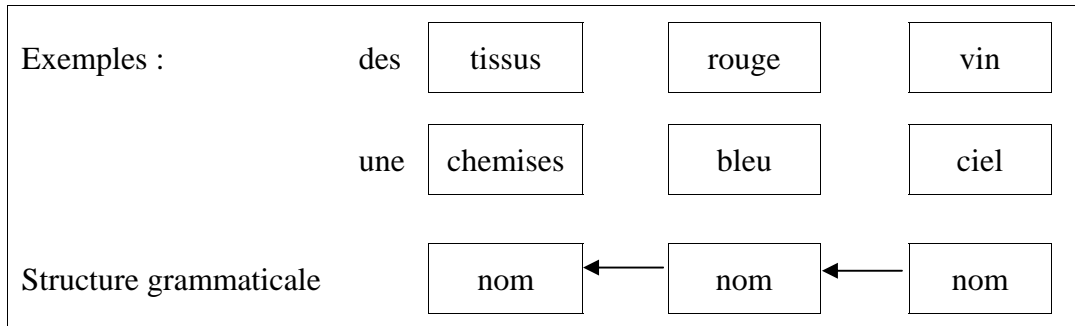


Figure 3 : La structure grammaticale du troisième cas d'accord.

A l'instar des deux premiers cas d'accord, ce troisième cas se résout dans le recours aux règles habituelles de la langue. L'accord est celui de deux noms complémentaires, eux-mêmes complémentaires d'un mot de départ; l'accord est celui de deux emplois successifs en expressivité.

Quatrième cas d'accord: “des rubans or”:

L'orthographe d'accord exige que dans l'emploi « des rubans or », le mot « or » conserve la forme du singulier. Les grammaires traditionnelles ont encore vu là un cas d'invariabilité. L'explication est autre et de l'ordre des analyses précédentes.

L'accord de ce quatrième cas est en effet aisé à expliquer pour qui maîtrise déjà les cas précédents d'accord. Dans l'exemple « des écharpes bleu pâle », l'adjectif « pâle », et dans l'exemple « des tissus rouge vin », le nom « vin », venaient préciser la teinte des couleurs premières « bleu » et « rouge ». Il n'en va pas autrement du mot « or » dans l'emploi « des rubans or »: le mot « or » vient, tout comme « pâle » et « vin », traduire une teinte.

La difficulté qu'il pourrait y avoir à expliquer l'emploi, et conséquemment l'accord, vient du fait que la couleur première – et donc le mot premier – n'est pas exprimée. Or cette couleur « or », c'est évidemment la couleur « jaune or »; comme la couleur « marine » est du « bleu marine »; la couleur « acajou », du « brun acajou »; la couleur « citron », du « jaune citron »; la couleur « orange », du « jaune orange »; la couleur « chair » », du « rose chair »; la couleur « cerise », du « rouge cerise »; la couleur « avocat », du « vert avocat »; et ainsi de suite.

Tableau 3
Mots composés de couleur formés d'un nom complété par un autre nom

• blanc os	• jaune banane
• bleu acier	• jaune canari
• bleu azur	• jaune citron
• bleu émeraude	• jaune moutarde
• bleu horizon	• jaune or
• bleu indigo	• jaune orange
• bleu lavande	• jaune safran
• bleu lin	• jaune serin
• bleu marine	• jaune soleil
• bleu nuit	• jaune soufre
• bleu outremer	• rouge bordeaux
• bleu pastel	• rouge brique
• bleu roi	• rouge carmin
• bleu turquoise	• rouge cerise
• brun auburn	• rouge sang
• brun acajou	• rouge tomate
• brun caramel	• vert abricot
• brun chocolat	• vert avocat
• gris ardoise	• vert bouteille
• gris cendre	• vert émeraude
• gris fer	• vert épinard
• gris perle	• vert jade
• gris pierre	• vert laitue
• gris souris	• vert limette
• gris taupe	• vert olive
	• vert pomme

La construction permettant d'employer le seul mot « or », ou un autre nom, pour exprimer une couleur est le fait du jeu d'une double expressivité: le raccourci grammatical est double. Le mot de couleur « or » est privé non seulement des mots de rapport qui dans une construction régulière le relierait au mot qu'il complète, mais il est aussi privé de l'expression du mot de couleur première dont il vient exprimer une teinte. La figure 3 illustre la construction grammaticale de cas d'accord. La construction qui restituerait les mots portés par le contexte serait non pas un simple « des rubans d'un bel or », mais bien plutôt « des rubans d'une belle couleur montrant les teintes de l'or », construction dans laquelle la couleur n'est pas identifiée pour ce qu'elle est, du « jaune ». Ou cette autre construction identifiant, elle, la couleur: « des rubans de la teinte de jaune particulière à l'or ». Les deux constructions se retrouvent d'ailleurs dans des emplois conservant le mot premier: « des rubans couleur or » et « des rubans jaune or », emplois tout aussi corrects que « des rubans or ».

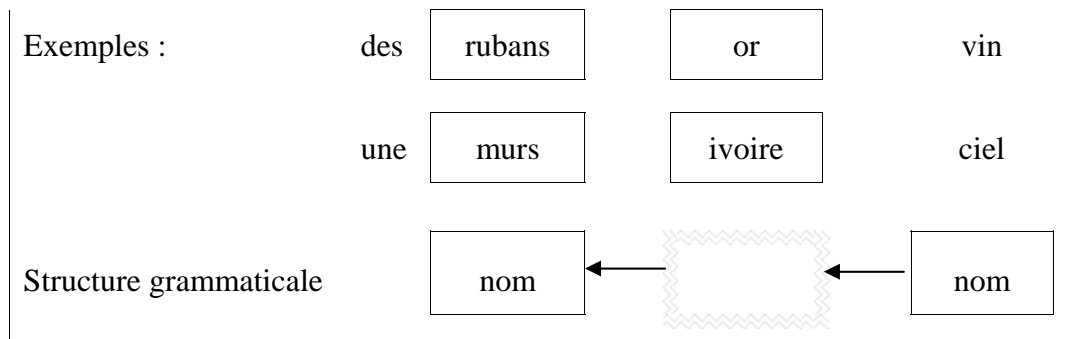


Figure 4 : La structure grammaticale du quatrième cas d'accord.

Telle est l'explication toute simple de l'accord du mot « or ». Le choix fait par la langue apparaît sous les feux de ces explications d'une grande finesse – on serait porté à affirmer, d'une grande sagesse –, car le choix est celui fidèle de quelques couleurs premières et de variations quasi infinies de teintes de ces couleurs premières. Le tableau 4 présente un certain nombre des noms les plus souvent utilisés pour traduire ainsi la couleur. Ce relevé laisse entrevoir toute la richesse d'un système qui peut, par allusion à la teinte de n'importe quel objet et le recours au nom qui l'identifie, faire référence à une couleur, ou mieux à la teinte particulière d'une couleur. La langue contourne ainsi élégamment la tâche impossible de se donner la multitude de noms spécifiques qu'il lui faudrait pour traduire la légion de teintes de la réalité physique.

Tableau 4
Mots de couleur formés d'un nom employé seul

<ul style="list-style-type: none"> • abricot • acajou • acier • agate • aluminium • amande • ardoise • argent • avocat • café • caramel • chair • chocolat • chrome • citron • crème • cuivre 	<ul style="list-style-type: none"> • ébène • fuchsia • indigo • ivoire • lilas • kaki • marron • noisette • noyer • ocre • olive • orange • pêche • réséda • saumon • vermillon
--	---

Ce quatrième cas d'accord clôt, pour l'essentiel, l'analyse des règles d'accord des mots de couleur. Ce que permet de constater l'analyse qui a été faite, c'est, avant tout, qu'il n'existe pas de règles spécifiques d'accord des mots de couleur. La règle d'accord des mots de couleur n'est que le résultat de l'application des deux règles les plus générales d'accord de la langue française, celle de l'accord du nom et celle de l'accord de l'adjectif. Le dernier, l'adjectif, s'accorde en genre et en nombre, c'est connu, avec le nom auquel il se rapporte; le premier, le nom, s'accorde en nombre selon le sens de la phrase ou de la construction dans laquelle il apparaît, c'est-à-dire selon les rapports qu'il entretient avec les autres mots.

En aucun moment, l'accord des mots de couleur ne déroge à ces règles. La seule difficulté vient du fait que le nom utilisé pour exprimer une couleur recourt pour ce faire à une construction en expressivité, ou en raccourci, qui souvent voile au non-initié la nature de nom du mot de couleur. La maîtrise du système aidant, cette difficulté d'interprétation s'évanouira pour faire place à une habileté nouvelle permettant de créer à l'envi teintes, couleurs et coloris.

Toutefois, il ne saurait être mis fin à l'analyse sans qu'il ne soit traité des traditionnelles « exceptions » sans lesquelles – c'est du moins l'opinion ordinaire – une grammaire ne serait pas une grammaire. Les préoccupations de logique et d'explication qui ont présidé dans ces lignes à l'analyse de l'accord des mots de couleur ne permettent pas, en effet, de laisser en suspens des interrogations susceptibles de remettre en cause l'interprétation grammaticale qui a été avancée et ses conclusions. D'où la nécessité d'un dernier plan d'analyse comportant l'examen de quelques cas complémentaires, ainsi que de quelques emplois qui pourraient se révéler déconcertants.

CAS COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS D'ACCORD

Les quatre cas d'application qui ont été vus ne constituent évidemment pas un relevé exhaustif de tous les cas possibles d'expression de la couleur. Toutefois, sur cette lancée explicative, il est aisé d'expliquer les autres cas qui peuvent se présenter. C'est ainsi qu'un emploi triple ne saurait présenter de difficulté: « des vêtements rose pétale foncé », « des tissus or ambré clair », « des meubles vieux rose antique », aucune de ces constructions ou de ces accords ne devraient faire difficulté, n'étant que recombinaison de cas d'accord déjà vus.

Il est par ailleurs des cas curieux qui méritent quelque réflexion. Tels sont les accords des emplois « des murs mandarine clair » et « des vernis pierre chauffée ». Il faut constater que si « clair » est du masculin singulier, « chauffée » a, par contre, pris le genre féminin. L'explication saute aux yeux, mais mérite d'être présentée. Le premier accord est tout à fait régulier: les murs sont « d'un beau mandarine » et ce « mandarine » est, comme couleur, du genre masculin. Dans le deuxième exemple, par contre, l'adjectif « chauffée » se rapporte et s'accorde avec le mot « pierre », mais avec le mot porteur du

signifié de l'objet réel: ce qui est « chauffée », c'est bien la pierre, non la couleur. L'emploi est donc le résultat d'une double expressivité: les vernis sont d'une belle couleur rappelant celle que prend la pierre chauffée. Rien de bien sorcier: un problème amusant tout au plus et que les enfants ont, dans les classes, plaisir à résoudre. Il sera, aussi, amusant de s'arrêter à expliquer le masculin du nom de couleur ainsi produit: « du pierre chauffée », et l'orthographe étonnante qui en résulte, en effet d'expressivité.

Les difficultés majeures qui pourraient surgir se trouvent, toutefois, ailleurs que dans ces cas de généralisation. Elles peuvent venir, surtout, des accords, contraires aux règles habituelles, retenues par certains auteurs, puristes ou novateurs. Grevisse (1986, p.882) relève des emplois d'auteurs conservant à « beige » sa nature originelle supposée de nom et l'accordant tel un nom, le laissant donc au singulier: « Les petits lézards beige (Malraux) », « Des colonnes de vapeur beige (Benoît) », « cheveux beige (Aragon; Moreau) ». L'emploi est évidemment rare et à ne pas imiter. Pas plus qu'il ne serait à conseiller de refuser à « rose » et à « mauve » la nature d'adjectif pour les accorder comme des noms. Il en va de même de ces autres adjectifs issus de noms que sont « écarlate », « fauve » et « pourpre ». Tous ces mots de couleur se sont vu reconnaître par l'usage, dans cet emploi d'expression de la couleur, la nature d'adjectif. Pour l'ordinaire, il convient donc de respecter l'usage et d'accorder ces mots ainsi que le commande leur nature d'adjectif.

Que quelque auteur puisse trouver utile de rompre avec l'usage, non pas par frivolité – du moins faut-il le croire –, mais dans la perception de quelque signifié particulièrement subtil puisant à l'essence même du système, ne doit pas étonner, doit pouvoir être compris. D'ailleurs, s'il ne faut pas s'étonner de trouver dans les grammaires les plus détaillées la mention de tels emplois érudits tournés vers l'origine même des mots et leur introduction dans le système, il convient de ne pas plus s'étonner des emplois de novateurs utilisant comme des adjectifs certains mots traditionnellement vus et accordés comme des noms. Par exemple, Grevisse (1980, p.414, rem. 34) relève cet emploi de J. et J. Tharaud: « ... tuniques jonquilles, violettes, amarantes, oranges », dans lequel les mots « jonquilles », « amarante » et « orange » viennent grossir la cohorte des adjectifs de couleur première, en contradiction avec l'usage habituel qui les accorde uniquement comme des noms et donc au singulier. Les novateurs ne s'arrêtent d'ailleurs pas là et vont même jusqu'à créer des formes de féminin jusqu'ici inexistantes, comme « vermillonne » (Grevisse, 1986, p.882).

Au vrai, les difficultés que posent ces emplois semblent originer plus des relevés des grammaires elles-mêmes que du quotidien de l'écriture, une fois maîtrisée l'application des règles générales de la langue à l'accord des mots de couleur. Il n'en reste pas moins qu'il convient de se débarrasser de cet ennuyeux clair-obscur.

L'explication ultime doit prendre en compte la vie du système, de la langue. La faute des grammaires normatives a été de vouloir fixer la langue dans des règles strictes ne permettant d'une part aucune tolérance vis-à-vis des essais de transformation et

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

surtout n'introduisant d'autre part à aucune compréhension des choix souvent très fins des puristes et des novateurs. Or, la langue vit et à travers les essais de mieux-faire et de mieux-dire de ses usagers, et à travers les emplois conservateurs de ceux qui en maîtrisent finement les fondements.

Les quelques difficultés auxquelles il a été fait allusion plus haut n'en sont pas véritablement. Le système d'expression de la couleur s'est donné un parc réduit de couleurs premières, maintenu à une douzaine de couleurs auxquelles il est culturellement et socialement reconnu un statut de couleurs « connues », « identifiables ». Il semble que la dérivation de nature qui a permis à certains noms d'acquérir la nature d'adjectif ait joué dans les cas, et uniquement dans les cas, où le nom en venait à désigner une couleur culturellement et socialement identifiée et sanctionnée comme couleur première. Ce qui aurait été le cas pour « rose », « mauve » et « beige », des couleurs que tout parlant français sait discriminer comme une couleur particulière, première, et non comme des teintes d'autres couleurs premières.

Que quelque puriste choisisse de continuer à marquer la valeur de nom originelle du mot « beige » et à ainsi manifester sa fine connaissance du système et de son évolution devrait être accepté avec intérêt. Si par contre quelque usage différent essaie de s'imposer, son apparition ne devrait pas faire l'objet de moins de tolérance ou d'intérêt.

Un cas de modification d'accord qui illustre bien ce type de problème est celui du mot de couleur « orange ». Plus que tout autre nom de couleur, celui-là revendique la nature d'adjectif et le statut de couleur première. Il est parfaitement compréhensible que le scripteur non averti puisse s'étonner de voir l'usage continuer à refuser à ce mot l'emploi et le statut d'adjectif de couleur.

Pour justifier ce choix, la grammaire normative dispose toutefois d'un nombre important d'arguments. Le nom « orange » traduit une teinte de la couleur première « jaune ». Le mot de couleur composé « jaune orange » est par ailleurs d'usage fréquent, peut-être plus même que le mot « orange » employé seul. Enfin, il existe un adjectif dérivé de forme spécifique, « orangé », rendant peu utile l'apparition d'un second emploi d'adjectif sous la forme « orange ».

Bien malin qui pourrait préjuger des résultats de cette lutte aux fondements culturels et sociaux. Qui saurait dire si le mot « orange » accédera un jour au statut de couleur première, et surtout s'il doit y accéder maintenant. Le sage témoin de l'histoire de la langue sait qu'une fine conscience commune saura prendre la décision finale par le jugement à long terme de l'usage et que rien ne saurait – à part peut-être l'intelligence du système – précipiter les assises de cette cour. Pour le moment et pour l'ordinaire, le respect de l'usage s'impose.

Les explications qui précèdent devraient, sinon apparaître dans les grammaires, du moins s'y trouver en filigrane. Les choix et la position des puristes, de même que les emplois novateurs apparaissent dans les grammaires: il ne manque que le cadre explicatif permettant l'interprétation des données, des différents cas d'emploi. Ce cadre explicatif est seul à pouvoir mener à la compréhension d'un système et de ses divers cas d'application.

Il est vrai que de telles exigences sont le plus souvent incompatibles avec les présentations de grammaires qui ont pour objectif premier de présenter un ensemble normatif aux règles strictes. Pour répondre aux suggestions de largeur d'analyse, les grammaires devront obligatoirement se faire explicatives. Tout est là. Et rien ne semble s'y opposer, si ce n'est la tâche de produire une grammaire explicative.

Telle est la règle d'accord des mots de couleur, tel s'en présente le système. Loin d'être une règle difficile et incompréhensible, la règle des mots de couleur se révèle une règle d'une logique parfaite, même dans l'interprétation à faire des emplois divergents des puristes et des novateurs. Plus, la règle des mots de couleur, vue dans une approche explicative, est de nature à réconcilier avec la grammaire.

Il ne fait d'ailleurs pas de doute que l'ensemble des règles de grammaire ne puissent être abordées de la même façon, d'autant que la fréquentation assidue d'une approche explicative rend de plus en plus aisée la compréhension des structures et de l'organisation de la langue. Le temps est venu d'apprendre à regarder d'un œil tout neuf la langue française. La langue n'existe que par les structures et l'organisation qui la permettent et la font ce qu'elle est. Une observation fine et une réflexion suivie sont les clés qui permettront de s'introduire à la connaissance profonde de la langue, une observation fine, une réflexion suivie, une grande patience et une confiante ténacité.

RÉFÉRENCES

Guillaume, Gustave (1948), *Conférences à l'École Pratique des Hautes études, 1947-1948 (Série C)* (inédit du Fond Gustave Guillaume, Université Laval, Québec).

Grevisse, Maurice (1980), *Le bon usage*, onzième édition revue, Paris-Gembloux, Duculot.

Grevisse, Maurice (1986), *Le bon usage*, douzième édition refondue par André Goose, Paris-Gembloux, Duculot.

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier madame Johanne Beaumont pour son assistance technique.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.